

veroit pas assez à tems pour sauver des Officiers innocens, qui se trouvoient entre les mains de ces furieux, tous prêts à les immoler à leur rage, Sa Maj. changea d'idée, & écrivit une seconde Lettre à l'Evêque, pour le requérir de tirer ses Officiers d'entre les mains des Rebelles, & de leur faire rendre la liberté.

A l'égard du premier point, l'Evêque l'accorda d'abord. La chose étoit aisée. Les Herstallois n'agissans que par l'inspiration des Liegeois, livrerent les Officiers à l'Evêque, dès que celui-ci leur en fit parler. Il eût fait au Roi le plaisir entier, & l'eût obligé très-particulièrement, s'il avoit apporté la même facilité à l'égard du second article. La politesse le vouloit ainsi, & la prudence même le conseilloit. Mais soit que le plaisir de chagriner le Roi l'ait emporté sur des réflexions plus sentées, ou que le Conseil de Liege eut cru commettre un crime de négliger la moindre occasion d'exercer des actes de Jurisdiction sur tout ce qui peut avoir du rapport à Herstal, l'avis contraire prévalut; & sous prétexte qu'il falloit examiner les accusations portées par les Habitans de Herstal contre les Officiers du Roi, on s'arrogea sur eux une Jurisdiction illégitime. On les enferma de nouveau étroitement, comme des gens coupables des plus grands crimes. On leur fit subir les interrogatoires les plus humilians, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, & après une négociation longue & pénible, que le Colonel de Creutzen vint à bout de les faire mettre en liberté.

La difficulté que le feu Roi^e avoit trouvée de faire entendre raison sur les affaires de Herstal à l'Evêque de Liege, jointe à la réflexion
que